

Changements permanents potentiels pour permettre les processus numériques et virtuels en vertu du ministère du Gouvernement et des Services aux consommateurs Droit des affaires et statuts des copropriétés

Questions à Considérer

Le ministère souhaite recevoir des commentaires sur le projet de modifications proposées. Les répondants peuvent fournir des commentaires sur l'une ou l'autre des lois concernées, notamment en répondant aux questions ci-dessous, et sont invités à indiquer dans leur réponse à quelles lois leurs commentaires s'appliquent.

1. Êtes-vous favorable à la proposition de mettre en place le projet de modifications permanentes proposées pour aider les sociétés et les entreprises à autoriser les réunions virtuelles et hybrides, le vote virtuel, l'envoi électronique des avis et le stockage des dossiers par des moyens électroniques? Pourquoi ou pourquoi pas?
2. Y a-t-il des changements au projet des modifications proposées que le ministère pourrait vouloir considérer? Si oui, pourquoi?
3. Y a-t-il des risques et des incidences associés à ce projet de modifications proposées qui devraient être pris en compte? Si oui, pourquoi?
4. Le projet de modifications proposées aiderait-il les sociétés et les entreprises à se remettre de la pandémie de COVID-19?
5. Y a-t-il des problèmes avec l'approche proposée consistant à faire entrer en vigueur ce projet de modifications proposées le 1^{er} octobre 2022, le lendemain de l'expiration du cadre de la mesure temporaire?
6. Avez-vous des commentaires connexes que le ministère pourrait vouloir prendre en considération?